

I. Londres. Élaboration du statut

Des circonstances imprévues m'ayant mêlé à un important événement d'après-guerre, je reprends la plume pour dresser, en bref et comme un épilogue à mes souvenirs des deux guerres, le calendrier des mois exceptionnels que j'ai eu l'occasion de vivre.

25 juin au 7 octobre 1945

Après la capitulation de l'Allemagne, la guerre s'est prolongée jusqu'à l'effondrement du Japon. L'intervention des Soviétiques dans le Pacifique et l'utilisation par les Américains de deux bombes « atomiques », application d'une découverte annoncée au monde à grand renfort de radio et dont l'emploi pulvérisa en quelques secondes les deux cités nippones de Hiroshima et de Nagasaki, amenèrent rapidement le résultat décisif.

Sur tout le globe encore pantelant, la paix est revenue. Il s'agit maintenant de résoudre les problèmes que pose la chute du nazisme, et parmi ceux-ci, le châtement des « grands criminels de guerre », annoncé à plusieurs reprises à l'univers au cours du conflit, et no-

tamment par Churchill, Roosevelt et Staline lors de la conférence qui eut lieu à Moscou le 30 octobre 1943.

Des dirigeants de l'Allemagne nationale-socialiste, certains se sont suicidés. Hitler, bien qu'on ne soit pas exactement fixé sur les circonstances de sa fin, est généralement considéré comme étant mort à Berlin, dans son abri creusé sous le jardin de la Chancellerie. Göbbels s'est tué et a entraîné avec lui dans une fin dramatique sa femme et ses enfants. Himmler s'est empoisonné en avalant le contenu d'une ampoule de cyanure au moment de son arrestation. Mais d'autres et notamment Göring, Ribbentrop, Rosenberg, Streicher, Schacht ainsi que les grands chefs militaires ont été fait prisonniers par les Américains.

L'intention des Alliés, soucieux de ne pas retomber dans la carence qui suivit, après la guerre de 1914-18, la promesse de la mise en jugement du Kaiser et de sa « clique », est de déférer à un tribunal international tous les dirigeants du régime qui, par le rôle qu'ils jouèrent dans les événements dont la guerre fut l'aboutissant, dans la façon dont elle fut conduite et dans les atrocités qui l'accompagnèrent, ont engagé leur responsabilité personnelle.

Or, au début de juin, tandis que je poursuivais mon labeur paisible à la Cour de cassation, une note m'apprit que les conseillers parlant l'anglais et désirant éventuellement siéger comme juges au tribunal international en voie de création, étaient priés de se faire connaître. J'hésite en raison de mon expérience incomplète d'une langue que je n'ai pas pratiquée depuis plus de quarante ans, mais sur les conseils de certains membres de mon entourage familial, je finis par me faire inscrire sur la liste où je suis d'ailleurs seul à figurer.

Quelques jours après, j'apprends au ministère de la Justice qu'il s'agit en réalité pour moi d'occuper le siège du ministère public, le poste de juge devant être confié à M. Donnedieu de Vabres, professeur de droit pénal à la faculté de Paris. J'aurais donc à préparer l'accusation française et à la soutenir à l'audience. Honneur singulièrement lourd qui m'est ainsi conféré. Mais Coste-Floret, membre du cabinet du garde des Sceaux, Teitgen, ainsi que le vice-président

du Conseil d'État Cassin, qui joua un grand rôle dans l'organisation de la répression des crimes de guerre, m'engagent vivement à accepter, et tout abasourdi, je suis informé qu'il me faut partir immédiatement pour Londres afin de participer à une conférence préparatoire entre les représentants des États-Unis, de l'Angleterre, de l'URSS et de la France – simple prise de contact me dit-on à la Chancellerie et au ministère des Affaires étrangères, mission plus diplomatique que juridique et qui doit ne durer que quelques jours.

Le 25 juin, je m'embarque donc au Bourget et j'atterris une heure et demie plus tard à l'aérodrome de Croydon. Le lendemain, à l'Ambassade de France, où je dois noter au passage que l'on est reçu par mes compatriotes avec un mélange de sécheresse administrative et de supériorité diplomatique dont la somme constitue une attitude de totale indifférence, je fais la connaissance du jeune professeur Gros, que l'ambassadeur Massigli a bien voulu m'adjoindre



Geoffrey Roberts, procureur adjoint britannique

pour remplir ma mission au sujet de laquelle je n'ai reçu aucune instruction précise.

La Conférence doit se dérouler à « Church House » près de l'Abbaye de Westminster. J'y apprendis qu'il ne s'agit pas du tout, comme on me l'avait indiqué à Paris, d'une prise de contact mais de la véritable création du tribunal international et de la rédaction du statut qui déterminera son organisation, sa compétence et sa procédure. Et tandis que je suis seul pour représenter officiellement la France, j'apprends que les autres nations ont envoyé des délégations importantes, composées d'éminentes personnalités. Les Anglais ont à leur tête l'attorney général en personne, sir David Maxwell Fyfe, membre du cabinet de Churchill, assisté de l'avocat du Roi Roberts et entouré de représentants du War Office et du Foreign Office. Les États-Unis ont délégué le juge Jackson dont la publicité américaine a déjà répandu à profusion dans le monde le nom et la photographie. Membre de la Cour suprême, homme politique important, ami du défunt président Roosevelt, il arrive muni des instructions personnelles de son successeur, le président Truman, et de pouvoirs qui mettent en Allemagne tous les services de l'armée d'occupation à sa disposition. Il jouit, pour mener à bien sa tâche, d'une autorité considérable et de moyens matériels étonnants. Assisté d'experts et de techniciens civils et militaires de toutes sortes, ses services sont en outre amplement pourvus de secrétaires, de dactylos, d'automobiles, voire même d'un avion. C'est lui, en réalité, qui est l'âme et le promoteur de toute cette entreprise judiciaire.

Quant à la délégation soviétique, plus modeste, elle est composée du général Nikitchenko, vice-président de la Cour suprême, du professeur Trainin, spécialiste du droit pénal, et d'un jeune interprète. Mais ce petit groupe silencieux semble parfaitement savoir ce qu'il veut et où il va... Aussi est-ce avec regret que je constate, avec Gros, le manque de préparation française à cette conférence.

Quoi qu'il en soit, après une première prise de contact et un dîner offert par les Américains au cours duquel, pour la première fois, je prononce un petit « speech » en anglais, la séance inau-

gurale s'ouvre à « Church House » ; après quoi nos réunions se déroulent chaque jour, matin et soir, interrompues par une courte pause pour le « lunch ».

Les débats qui se déroulent autour d'une table carrée, dont chaque délégation occupe un côté, sont d'ordinaire présidés avec une politesse raffinée par l'attorney général Maxwell Fyfe, remplacé par un de ses collègues britanniques lorsqu'en raison des élections prochaines, il se rend dans sa circonscription de Liverpool où il représente le parti conservateur. Et peu à peu, en dépit des divergences de vues qui se manifestent dès l'abord, et parfois avec vivacité, entre le juge Jackson et le général Nikitchenko, un projet s'élabore, qu'une sous-commission dont je fais partie est chargée de rédiger.

L'accord se réalise facilement sur la composition du tribunal militaire international, lequel devra comprendre quatre juges titulaires et quatre suppléants, ainsi que sur la création d'une commission formée de quatre représentants du ministère public et de leurs collaborateurs. Sans qu'il soit procédé selon la procédure criminelle française à une véritable instruction, cette commission aura pour tâche de relever les charges, de désigner les grands criminels de guerre et de rédiger l'acte d'accusation.

Pas de difficultés non plus sur la détermination des peines éventuelles à appliquer, lesquelles, contrairement à nos conceptions traditionnelles, seront laissées au libre choix du tribunal qui pourra se mouvoir entre le châtement le plus bénin et la peine de mort.

Quant à la procédure adoptée, elle s'inspirera fortement de la pratique anglo-saxonne. Une seule concession est faite en réalité au système dit « continental » : après la déclaration préliminaire du ministère public, après le dépôt des preuves écrites, après les interrogatoires et les contre-interrogatoires des accusés et des témoins, menés tour à tour par la défense et par l'accusation, sous la surveillance du président qui n'y prend pas directement part, et après les plaidoiries suivies des réquisitoires, les accusés auront la parole les derniers.

De vives discussions s'élèvent cependant autour de l'idée présentée par Jackson de demander au tribunal, à la suite du prononcé de son jugement rendu contre les accusés individuels, de formuler une déclaration de criminalité à l'égard de certaines organisations du régime nazi, telles que la Gestapo et les SS. Le procureur américain insiste pour l'adoption de cette procédure qui aurait l'avantage, d'après lui, de permettre aux tribunaux nationaux de poursuivre et de condamner, pour appartenance à ces organisations déclarées criminelles, leurs nombreux membres détenus actuellement par les Alliés et contre lesquels aucun crime particulier n'aurait été relevé. Et son point de vue finit par triompher.

La tâche la plus délicate est de dresser la liste des crimes entrant dans la compétence du tribunal. Ceux-ci, précisés finalement dans un article « 8 » autour duquel on a longuement discuté, et dont le moins que l'on puisse dire, c'est que son texte, résultant d'un compromis final, n'est pas d'une aveuglante clarté, ont été énumérés comme suit : crimes contre la paix, c'est-à-dire participation à la préparation et au déclenchement de guerres dites « d'agression », mais sans que le caractère des guerres de cette nature soit défini ; crimes de guerre, c'est-à-dire crimes commis en violation des lois et coutumes de la guerre ; crimes contre l'humanité, c'est-à-dire actes qui en temps de guerre se confondront en réalité le plus souvent avec les crimes de guerre, mais qui avant le début du conflit peuvent consister, par exemple, en persécutions inhumaines, commis à l'intérieur d'un État et en vertu de ses lois, mais à condition, toutefois (ainsi que les Américains l'ont formellement demandé pour ne pas violer le principe de la souveraineté des nations), qu'il y ait un lien entre ces actes et les autres crimes que le tribunal est compétent pour juger. Enfin, coiffant ces diverses catégories, le crime de complot ayant pour but de commettre ces actes criminels a été ajouté aux trois autres. Cette notion de la « conspiracy », particulière aux Anglo-Saxons et qui en l'espèce a la prétention d'englober toutes les entreprises du régime nazi, est fortement défendue par le juge Jackson et, malgré son caractère assez vague, finalement acceptée.

Un dernier accrochage se produit lorsqu'il s'agit de choisir le lieu où siégera le tribunal. La délégation soviétique insiste pour Berlin, capitale de l'Allemagne, mais les Américains peu enclins de voir le procès se dérouler au milieu de la zone qu'occupe l'armée rouge proposent la ville de Nuremberg, berceau du nazisme, et où déjà leurs représentants seraient au travail.

Pour nous montrer les avantages de ce choix, Jackson, qui chaque week-end se rend en avion dans une capitale européenne, nous offre de nous y transporter un dimanche. Tous, nous acceptons, sauf les Russes, toujours un peu sur la réserve.

Voyage peu agréable en raison de nombreux « trous d'air » qui n'empêchent guère le juge Jackson de dicter imperturbablement son courrier à sa secrétaire. Mais l'aimable colonel Gill, organisateur de la randonnée, demande au pilote de s'élever dans une



Aron Trainin, juriste soviétique

atmosphère plus paisible, non sans nous avoir permis, à basse altitude, d'apercevoir les villes dévastées de la Rhénanie. À terre, nous sommes courtoisement reçus par un général américain qui nous fait les honneurs de la cité germanique entièrement en ruines. Il nous offre au Grand Hôtel, déjà partiellement réparé par les occupants, un déjeuner substantiel qui rompt avec nos habitudes de rationnés, après quoi un orchestre allemand dirigé par un chef classique en habit noir nous donne à l'Opéra du lieu, dont la salle a été épargnée, un excellent concert qui surprend dans ce cadre de ruines. Elles ont été provoquées, nous dit-on, par un bombardement de la RAF qui, en moins d'une demi-heure, a transformé toute la vieille partie de la ville en monceau de décombres. Beaucoup d'habitants, dont la mine d'ailleurs ne révèle aucune privation particulière, y circulent mais l'on se demande vraiment à quoi ils s'occupent et où ils demeurent.

Notre cortège d'autos précédé par un char blindé et flanqué de motocyclistes pétaradants semble les laisser totalement indifférents. Et dans la multitude qui stationne devant les rares boutiques, on devine des préoccupations de ravitaillement, de logement et de chauffage plutôt que de haute politique.

Le Palais de justice qui sera choisi de préférence à l'Opéra auquel on avait un instant songé, avoisine la prison intacte et les dommages partiels dont il a souffert seront rapidement réparés par les Américains. La salle d'audience où se déroulera le procès est un peu exigüe, mais Jackson nous déclare que les architectes venus de New York se chargeront de l'agrandir.

Après la visite du Palais et de la prison, notre caravane parcourt la ville en tous sens et s'arrête longuement au stade où se déroulèrent les grandes manifestations annuelles du régime nazi. L'herbe pousse maintenant entre les dalles et jusque sur les gradins où s'entassèrent des milliers de spectateurs, mais la colonnade de pierres qui fait face à l'amphithéâtre est toujours debout et conserve sa grandeur. Ses deux extrémités sont encore surmontées par d'immenses vasques de bronze mais l'aigle qui, au centre, déployait ses ailes au-dessus

de la tribune d'où partirent tant de paroles qui firent trembler le monde, a été emporté, dit-on, par les Américains. Nous nous attardons à méditer dans le silence qui enveloppe ce lieu naguère grondant, mais déjà nos voitures nous ramènent vers la banlieue de Nuremberg où nous logeons dans de coquettes et confortables villas nichées au milieu d'un bois.

Rentrés dès le lendemain à Londres, nous reprenons nos travaux qui avancent lentement. Après une longue résistance au cours de laquelle on eut parfois l'impression que les choses allaient se gâter jusqu'à la rupture, le général Nikitchenko finit par accepter que le premier procès se déroule à Nuremberg à condition que le siège théorique du tribunal demeure Berlin où d'autres procès pourraient avoir lieu et qui servira, tout au moins, de cadre à la séance d'installation du tribunal, au cours de laquelle sera déposé, par les procureurs, l'acte d'accusation.

Venu pour quelques jours à Londres, me voici déjà depuis plus d'un mois dans la capitale anglaise. La foule s'y presse en tous lieux. Impossible de prendre un repas dans un restaurant si on n'a pas retenu sa table. Impossible, lorsque par hasard nous en avons le loisir, de sacrifier au « five o'clock » traditionnel si on ne se résigne pas à faire la queue devant les nombreux « Lyon's » ou les « ABC ». Mais les Britanniques sont étonnants de flegme, de patience et d'esprit civique. Ils ignorent le marché noir. Aucun restaurant ne sert de repas supérieur à 5 shillings, c'est-à-dire 50 francs au cours actuel du change, majoré d'un pourcentage qui, en aucun cas, ne dépasse cette somme, selon la catégorie de l'établissement. La consigne des trois plats dont peut se composer un menu est scrupuleusement observée partout et les dîners de politesse que nous échangeons entre membres des diverses délégations, dans les meilleurs restaurants, ne sauraient en comporter davantage.

Nos collègues anglais sont infiniment sympathiques et le secrétaire de leur délégation, Mr Clyde, qui m'invite à dîner tour à tour dans son « club » conservateur et dans son petit appartement de célibataire, est particulièrement prévenant. D'une façon générale,

d'ailleurs, on se sent plus proche des Britanniques et de leur humour que des Américains aimables mais plus rudes ou des Russes dont la cordialité reste toujours un peu méfiante.

L'attorney général, Maxwell Fyfe, qui continue à présider nos séances, bien qu'à la surprise générale les conservateurs aient été battus aux élections et le ministère Churchill contraint de démissionner, est un homme cultivé, d'une courtoisie inégalable et d'une grande finesse d'esprit. C'est ainsi qu'au sortir d'une réunion, au cours de laquelle les heurts entre Américains et Soviétiques avaient un peu lassé sa patience, il me dit avec son fort accent britannique : « Mister Falco, je pense quelquefois qu'un de vos plus grands généraux a été le général Cambronne ». Il me reçoit aimablement dans son intérieur confortable et simple où abondent les livres et m'emmène déjeuner à « Gray's Inn », l'un des quatre vénérables cercles de basoche situés au « Temple ». Le vieux quartier judiciaire a beaucoup souffert des bombes volantes appelées successivement VI et V2. La capitale anglaise en porte de multiples traces et l'attorney général a encore à la tête la cicatrice d'une grave blessure. Ses collègues, le King's Counsel Roberts, avocat criminel taillé en hercule, champion de cricket et de football, m'invite à son tour au « Garrick Club », luxueux et confortable, fréquenté surtout, me dit-il, par des artistes.

Enfin, au bout de sept semaines, voici que nos travaux s'achèvent. Pendant cette période, j'ai été, comme tous mes collègues, convié à divers dîners officiels. L'un nous fut offert, alors que le cabinet Churchill était encore au pouvoir, par le lord Chancelier John Simon, d'allure noble et d'accueil affable, et j'y étais assis entre l'ambassadeur soviétique avec lequel, pour des raisons linguistiques, je ne pus échanger aucune parole, et sir Alexander Cadogan, remplaçant le ministre des Affaires étrangères, Anthony Eden, et avec lequel je parvins tant bien que mal à m'exprimer dans sa langue. L'autre nous fut donné après l'échec électoral des conservateurs et l'avènement du cabinet Attlee, par le lord Chancelier Jowitt dont la haute silhouette est dominée par un grand faux col que surmonte

un très fin visage. Au dessert, après les chefs des autres délégations, je dus porter un toast que, non sans émotion, je prononçais en anglais, en présence de Mr Bevin, nouveau ministre des Affaires étrangères, tout en jovialité et en rondeur, et du nouvel attorney général, le jeune travailliste sir Hartley Shawcross, plus élégant que le conservateur sir David qui lui a cédé sa place dans l'esprit du plus cordial « fair play ». Assistèrent également à ce dîner, l'ambassadeur des États-Unis, Winant, au curieux visage tourmenté, qui devait se suicider quelques mois plus tard, et l'ambassadeur de France, Massigli. Le lendemain, celui-ci nous offrait un déjeuner d'une perfection culinaire toute française en sa jolie demeure où je rencontrai le bâtonnier Jacques Charpentier, « premier » de ma promotion de secrétaires de la conférence des avocats, en route pour le Canada.



Pierre-Henri Teitgen, ministre de la Justice français

Un point final fut enfin mis à nos réunions par une séance que présida le Chancelier lui-même, dans une de ces belles salles de la Chambre des lords dominant la Tamise. Deux jours après, je rentre à Paris en emportant un exemplaire de l'acte constitutif du tribunal et du statut qui l'accompagne que j'ai eu l'honneur de signer le 8 août au nom de la France, aux côtés du juge Jackson, sous le feu des projecteurs et le dé clic des appareils de prise de vue. La traduction de ce document a été en partie assumée par Gros dont je garde le souvenir d'un garçon habile et intelligent mais désagréablement sûr de lui et prétentieux de son savoir. Il a d'ailleurs contribué à accentuer en moi l'impression qu'en présence des personnalités importantes et de caractère politique, qui seront à la tête du ministère public anglo-saxon, et devant le retard apporté par la France dans la création d'un organisme qui devrait déjà être au travail et comporter un personnel doté de moyens matériels appropriés, je n'étais pas suffisamment qualifié pour assumer le risque que j'entrevois d'une infériorité française. J'en fais part, dès mon retour, au garde des Sceaux, Teitgen, grand résistant, d'allure un peu étriquée mais à physionomie énergique et qui ne semble pas hostile à l'idée de représenter lui-même l'accusation française. Sans doute, le gouvernement ne juge pas cette désignation opportune ou conforme à nos habitudes car, finalement, c'est l'ancien ministre de la Justice, François de Menthon, qui est choisi. Pour moi, il demeure question que je sois promu juge aux côtés du professeur Donnedieu de Vabres dont la nomination comme titulaire paraît définitive. Et, ayant ainsi accepté l'éventualité d'un emploi plus modeste que celui qui m'avait été primitivement offert, je pars en vacances pour mon petit « mas » de Saint-Paul, merveilleux ermitage déjà éprouvé pendant les périodes d'attente.